**La mesure des échanges : La balance des paiements**

**La balance des paiements retrace l’ensemble des flux réels et monétaires entre un pays et le reste du monde.**

**Elle comprend trois parties :**

**Le compte financier**

Il regroupe les mouvements de capitaux de long terme et de cout terme.

Les investissements directs à l’étranger (IDE) visent à contrôler les entreprises auxquelles ils se destinent (10% du capital détendu) tandis que les investissements de portefeuille sont des placements.

Un investissement étranger en Algérie correspond à un gain de devise, comme lors des exportations de biens et services.

A l’inverse, les emprunts d’une entreprise algérienne sur les marchés financiers étrangers constituent une entrée de capitaux tandis que les prêts accordés à l’étranger par les organismes algérien sont une sortie de capitaux.

**Le compte de capital**

 Il regroupe les transferts en capital (remise ou annulation de dettes) et les acquisitions/cessions d’actifs non financiers non produits (brevets, droits d’auteur, marque, etc.…) par des résidents à des non-résidents

**Le compte des transactions courantes**

 Il récapitule les flux d’étranges de marchandise (balance commerciale) et de services (balance des biens et des services), les revenus, c’est-à-dire les rémunérations des facteurs de production algériens à l’étranger et étrangers en Algérie (travail=salaire, capital=intérêts et dividendes), les transferts courants (ou transferts unilatéraux), les aides et subventions aux organisations internationales.